

Grenoble, et dans l'*ager* de Savoie : « Ecclesia Sancti Verani in villa quæ vulgo vocatur Erbins, in pago Gratianopoli, in agro Savogensi (1). »

L'église d'Arbin se trouvait, en effet, jadis dans le décanat de Savoie, qui correspondait ainsi à l'*ager* du même nom. Je n'ignore pas qu'une autre charte de la même époque donne à la Savoie le titre de *comté* ; mais le nom ne fait rien à la chose, car ce prétendu comté sans comte, ce qui n'est pas rare à cette époque (2), n'est rien autre que le grand *ager* ou le petit *pagus*, car il est toujours dit dans le territoire de Grenoble : « In pago videlicet Gratianopolitano, in comitatu Savogensi, in villa Sancti Andree (3). » On ignore aujourd'hui où était cette localité de Saint-André, donnée par un comte Manassé à l'évêque de Maurienne en échange de quelques autres propriétés.

Je demande pardon de cette trop longue dissertation ; mais j'ai voulu prouver que si, d'un côté, la Savoie restreinte convient aux 700 milles de Cicéron, d'un autre côté, elle ne convient pas moins au nom de *Sebusiani* qu'il nous a fourni. Ai-je réussi à faire partager mon opinion au lecteur ? C'est à lui à répondre.

(1) Voyez mon *Cartulaire de Savigny*, t. I, charte 582.

(2) *Ibid.*, t. II, p. 1078 (*Forensis comitatus*) et p. 1084 (*Rodansis comitatus*).

(3) *La Savoie historique et pittoresque*, par Joseph Dessaix, t. I, p. 166.

Auguste BERNARD.

Paris, le 8 décembre 1866.